



COMPTE-RENDU INTEGRAL DES DEBATS DE LA SEANCE PUBLIQUE du 21 novembre 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt et un novembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après
convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE

Etaient présents : MONSIEUR LE MAIRE, S. AYOT, C. ASSIER, K. ORCEL, D. DIAZ, C. BALTRONS, A. NAYRAC, B. LACAN, B. NIEL, L. HELLI, B. SOULIE, E. PLATET, N. LEFEVERE, N. FORT, P. GINESTE, D. DUCROS, R. FAYET, M. DAURES, C. CONDOMINES, B. OZANEUX, T. SOLIER, A. BLANCHET, K. SEKLAN, C. ALIBERT, E. GAZEL, M. DURAND, A. DALLE, F. FABRE, N. TUFFERY, P. RAMONDENC, P. BARAILLE, D. BROUGNOUNESQUE, I. CAMBEFORT, N. CHIOTTI.

Etaient excusés : H. RICHARD (POUVOIR A MONSIEUR LE MAIRE),

Etaient absents : /

Secrétaire de séance : MONSIEUR LEFEVERE

Secrétaire auxiliaire de séance : MADAME GERALDINE DESCARGUES, DIRECTRICE GENERALE DES SERVICES.



18h30 – Ouverture de la séance.

Madame DESCARGUES, Directrice Générale des Services fait l'appel.

Approbation du Compte-rendu de la séance du 02 octobre 2014

Monsieur DURAND

« Une remarque simplement, j'approuverai ce compte-rendu mais je regrette qu'il n'y figure pas la désormais phrase culte de notre ami Monsieur NAYRAC « *je dis ce que je pense, je lis ce qu'on m'a écrit* ». J'étais très embêté de ne pas la lui trouver. »

Monsieur le Maire

« Monsieur LEFEVERE, une intervention. »

Monsieur LEFEVERE

« En fait, il y a une coquille à la diction d'une des délibérations qui n'était pas conforme à ce qui était écrit, cela concerne une délibération présentée par Alain NAYRAC concernant un achat de parcelle pour 1€ symbolique. Il a été dit à l'oral qu'elle a été faite à titre gracieux, pour zéro euro. Il conviendrait de modifier le zéro par un 1 afin qu'on régularise et qu'on soit dans ce qui était prévu à l'origine dans la délibération. »

Monsieur le Maire

« Je vous propose d'intégrer ces deux modifications à deux interventions de Monsieur NAYRAC dans le prochain compte-rendu. Je vous propose de voter ce compte rendu. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions. Le compte rendu est adopté, merci. Avant de commencer ce Conseil Municipal, je souhaiterais vous faire remarquer deux petites modifications de formes dans le dossier de nos délibérations, dans notre rapport de conseil. La première est effectivement une présentation de forme, vous voyez que l'aspect des délibérations a changé. Il y a une autre remarque qui est à la fois sur la forme et sur le fond. Vous pouvez constater que désormais le texte de la délibération est accompagné par une note de synthèse supplémentaire qui n'a d'autre objectif que d'informer au mieux l'ensemble du conseil municipal. Cela fait partie de nos engagements de campagne sur une plus grande transparence de notre action et une plus grande transparence des délibérations. Je tenais à vous le faire remarquer. Autre nouveauté si je puis dire, depuis ce conseil, depuis quelques jours les décisions du Maire sont en ligne. Elles sont consultables par toutes et par

tous. Et à partir du prochain conseil municipal comme nous nous étions engagés là aussi dans un souci de transparence, les délibérations qui seront soumises au conseil municipal seront en ligne 5 jours francs avant la date du conseil c'est-à-dire dans les mêmes délais que le porter à connaissance des conseillers municipaux de façon à ce que les citoyens puissent en prendre connaissance. Éventuellement, nous faire remonter des particularités par rapport à ce qui sera délibéré. Je pense que c'est un pas de plus dans le cadre de la démocratie participative. Je souhaitais souligner cette fois encore un de nos engagements de notre charte éthique, faut-il le rappeler. J'attends une remarque en je ne sais pas de Monsieur FABRE. Je vous tends la perche exprès Monsieur FABRE, saisissait là. »

Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 01 :

01. "Énumération des Décisions du Maire prises conformément à l'article L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis la séance du précédent Conseil Municipal"

Monsieur le Maire fait lecture de la délibération

Le Conseil Municipal prend acte

Madame AYOT rapporte la délibération n° 02 :

02. "Office de commerce et de l'artisanat : adhésion de principe de la Commune de Millau".

« C'était un projet important de notre plan de campagne, l'important était de le mettre en place le plus rapidement possible vu la situation économique des commerçants et des artisans de Millau. On s'est vraiment attelé à agir vite sur ce dossier. L'office du commerce pourra être créé puisque sa première assemblée générale aura lieu le 9 décembre. Dès le 9 décembre, il aura une existence réelle. Cet office, le point le plus important était de fédérer les élus, les chambres consulaires, les associations de commerçants et les commerçants, les artisans de la Ville autour de ce projet. C'est ce que nous avons fait puisque aujourd'hui nous allons proposer l'adhésion de la Mairie de Millau qui a initié ce projet auprès de tous ces partenaires. Nous sommes la dernière à l'approuver puisque le Conseil Général, la Communauté des Communes, la CCI, la Chambre des Métiers et les associations de commerçants ont déjà validé leur adhésion à l'Office. Sur la présentation de l'office, je pense que les uns et les autres on a travaillé ce dossier que ce soit en commission municipale et en commission communautaire. Vous avez pu avoir un certain nombre de renseignements à travers la presse suite à la réunion que nous avons réalisée le 12 novembre qui donnait les éléments principaux. Je vais aller assez vite sur les éléments du dossier. De manière synthétique, l'office du commerce et de l'artisanat est une association que nous créons selon la loi 1901 où chaque adhérent sera membre. La ville de Millau à ce titre sera membre de cet office et va signer une convention de trois ans comme les autres collectivités et les chambres consulaires en apportant des moyens financiers notamment. Ces moyens seront validés dans le prochain conseil municipal qui se tiendra sur décembre. L'objet de l'office, je vous le rappelle c'est mener des actions commerciales d'envergure sur l'ensemble des commerçants et artisans qui auront adhéré à l'office. L'importance est que le maximum de commerçants et d'artisans adhèrent. Les retours que nous avons déjà de la réunion du 12 novembre, le nombre est déjà relativement significatif. Le périmètre sera celui de la Communauté des Communes. On a souhaité élargir l'action de cet office à la communauté des communes puisque Millau est le pôle commercial principal mais il y a aussi des artisans, des commerçants qui sont dans les communes et il me semblait fondamental en associant la Communauté des Communes que ce périmètre soit élargi à l'ensemble des communes de la Communauté des Communes. Le retour est également assez positif vis-à-vis de ces communes puisqu'un certain nombre d'artisans et de commerçants sont intéressés par la démarche. Au niveau du financement, il y aura des subventions qui seront versées par les collectivités. Ensuite, chaque membre va payer des cotisations en fonction de son implication dans l'office, à savoir une cotisation obligatoire de base et ensuite des cotisations liées à la mise en place du site internet puisqu'ils pourront choisir entre l'option vitrine et l'option marchande. Il est à noter que la ville de Millau apporte, et à travers l'office, aux commerçants et aux artisans de la Ville des outils novateurs qui sont très peu présents en France et pour l'Aveyron ce sera une première puisque cela n'existe nulle part ailleurs. Je répondrai si certains ont des questions complémentaires mais sinon je pense qu'on peut passer au vote de cette délibération. »

Madame BARAILLE

« Simplement pour préciser que j'ai participé à toutes les réunions du comité de pilotage et de la soirée de présentation du 12 novembre. Il est en effet urgent de trouver des solutions quant à la redynamisation de l'économie sur notre territoire. Il est important d'agir. Nous allons approuver la délibération mais nous allons rester vigilants quant à l'utilisation des fonds publics c'est-à-dire l'argent des contribuables. Quand vous parlez d'un nombre significatif de réponses favorables suite à la réunion, il est de combien votre nombre significatif ? »

Madame AYOT

« Le nombre significatif est de 100 votes vert sur 101 votes de la soirée. Depuis, nous avons d'autres commerçants et artisans qui nous ont également sollicités. Il faut savoir qu'au cours de cette soirée, il n'y avait pas tous les membres de « Vivre Millau » ou de l'association « Rue Droite ». Il n'y en avait qu'une trentaine donc cela veut dire que sur les 100, il y en a déjà 60 qui sont hors association ce qui est un très bon résultat puisque l'objectif de la soirée ce n'était pas de convaincre « Vivre Millau » ou « Rue Droite » qui étaient quand même dans le mouvement c'était d'en convaincre d'autres. Le résultat pour nous est très satisfaisant. Ensuite, le fait d'être membre de cet office ce ne sera pas forcément lors de la 1^{ère} AG, ensuite on peut devenir membre au cours de la vie de l'office. »

Madame BARAILLE

« Quand on a travaillé en comité de pilotage, on a quand même abordé un nombre de 430 commerçants/artisans répertoriés et plus tous les hôtels/restaurants, professions libérales, on arrivait à un nombre de pratiquement 800 éventuels adhérents. »

Madame AYOT

« Et donc la question, c'est quoi ? »

Madame BARAILLE

« Pour l'instant ce n'est pas significatif d'une volonté forte. »

Madame AYOT

« Il faut savoir que quand on commence une démarche telle que celle-là, on ne va pas avoir 100% des commerçants et des artisans. D'abord, adhérer à un office, participer à des actions commerciales, participer à un site internet cela représente un certain coût. Forcément, certains ne vont pas trouver un intérêt sur l'adhésion à cet office. Maintenant, on a des expériences ailleurs où ils ont commencé avec beaucoup moins, c'est un démarrage. Je pense que si on cumule les personnes qui ont répondu favorablement, plus « Vivre Millau », plus la « rue droite », on dépasse les 170 membres, ce qui serait un très beau résultat pour le démarrage. Ensuite bien sûr, il y en a d'autres qui vont nous rejoindre, sans compter les commerçants et les artisans de communes externes qui n'étaient pas forcément tous présents à la soirée du 12. La soirée du 12 est une tendance. Il est évident qu'on en aura d'autres qui vont adhérer. Quand vous dites, 800 personnes, on ne va pas non plus être 800 dans l'office, cela serait particulièrement utopique. »

Madame BARAILLE

« Le but est d'en avoir le maximum quand même. Par contre, nous avons un retour sur les cafetiers qui n'ont pas été conviés dans la grosse majorité et certains étaient déçus de ne pas avoir été conviés. »

Madame AYOT

« Les cafetiers, il y a un certain nombre qui ont été conviés, or l'horaire n'était pas forcément le plus adapté pour eux. »

Madame BARAILLE

« Plusieurs nous ont dit qu'ils n'avaient pas reçu d'invitation. »

Madame AYOT

« Ce qui s'est passé, soit on disait le nombre de personnes que pouvait accueillir le CREA était limité, soit on envoyait à 800 personnes et en rejetait les 3/4, soit au bout d'un moment on a centré sur les commerçants et les artisans qui sont les premiers intéressés à l'office. C'était une première réunion d'information, ensuite c'est le bouche à oreille qui va faire que les gens vont se manifester. Il y a des cafetiers qui ont été invités qui ne sont pas venus n'ont plus. Moi, je les ai personnellement visités. »

Madame BARAILLE

« Oui, mais vous ne les avez pas tous conviés donc vous en avez sélectionné une série. »

Monsieur le Maire

« Je trouve que les interventions et les remarques qui ne sont pas du tout à la hauteur de l'évènement et de ce qui se passe. Quand on a une salle comme la salle René Rieux comble puisqu'il y avait 270 places et 270 places occupées. Je peux vous dire exactement le nombre de personnes qu'il y avait dans la salle, ce n'est un secret pour personne. Il y a 270 places et l'ensemble était occupé. Certains sièges par les membres de l'opposition, je vous l'accorde mais on va enlever 6 cela fait quand même encore une bonne marge de manœuvre pour le nombre de commerçants et artisans qui se sont mobilisés. Deuxième élément qui me paraît important et majeur, Sylvie l'a très bien rappelé tout à l'heure, parmi les réponses positives pour la, je dirai presque, 1^{ère} fois, on s'aperçoit qu'il y a très majoritairement des commerçants qui n'étaient représentés dans aucune des associations de commerçants ou d'artisans et qui pour le coup se sentent concerner, se sentent motiver et se sentent solidaire de l'office du commerce et de l'artisanat et montre par là qu'ils ont une véritable envie de faire quelque chose. Je crois que l'enjeu, il est là. Aujourd'hui, il n'est pas de savoir si on est 100, 102, 103, 105 ou 110, l'enjeu, il est de voir l'élan qui s'est manifesté de la part des commerçants et de l'enthousiasme des commerçants. Je peux vous dire et c'est ce que rappelait Sylvie, il y a un instant, depuis la réunion du 12 et depuis les échos dans la presse et surtout encore plus important pour moi, le bouche à oreille positif qui a circulé dans Millau après cette soirée. Nous avons de plus en plus de commerçants qui n'avaient pas pu venir le 12, qui se manifestent pour venir rejoindre l'office du commerce et de l'artisanat. Je crois que l'enjeu est là. On aurait à mon sens pas trop d'intérêt à polémiquer autour de cette table sur cet office. Quand on commence à dire que finalement il n'y a que 100 sur 800, on se croirait aux chiffres et aux lettres. L'intérêt est d'être tous solidaires comme l'ont été les commerçants le soir du 12. »

Monsieur RAMONDENC

« Excusez-moi, Monsieur le Maire, ne croyez pas que nous ne sommes pas solidaires. Au contraire, on va voter. On l'a déjà voté en Communauté de Communes. Par contre, on est en droit de se poser des questions. Puisqu'en questions diverses, on ne peut pas avoir un débat, on peut peut-être en avoir un en conseil municipal. On peut aussi poser quelques questions. Je pense que ce n'est pas interdit. »

Madame AYOT

« Bien sûr que ce n'est pas interdit de poser des questions mais vous avez l'air de revendiquer que ce n'est pas un succès. »

Monsieur RAMONDENC

« On n'est pas en position, Madame AYOT, de revendiquer quoique ce soit. Vous le savez très bien. »

Madame AYOT

« De toute façon, je pense qu'un office tel que l'office du commerce et de l'artisanat, l'important est ce qu'on a rappelé tout à l'heure, c'est qu'on fédère des personnes qui aujourd'hui ne sont pas dans les associations. Aujourd'hui, si on regarde les associations qui existent, on arrive à peu près à 120, 130 personnes. Nous, par une première réunion où c'est vrai tout le monde n'était pas convié parce qu'au bout d'un moment quand on a une place limitée, il faut se centrer sur ceux qui sont les plus intéressés par l'office c'est-à-dire les commerçants et les artisans. Les artisans ont tous été conviés par l'intermédiaire de la Chambre des Métiers qui a envoyé un mailing à tout le monde. Les commerçants, on les a conviés par un mailing mairie. Ensuite, l'office, il est d'abord pour les commerçants et les artisans. On avait convié quelques professions libérales, ce n'est pas non plus le but de l'office. Les hôtels, l'office qui leur est dédié c'est l'office du tourisme, ce n'est pas l'office forcément du commerce et de l'artisanat. Quand on a un nombre de places limitées, il est important que l'on se centre sur ceux qui sont les plus intéressés, c'est la démarche qu'on a eu pour le 12 novembre. Maintenant, on va passer une annonce dans la presse qui va informer que l'assemblée générale qui va se constituer le 9 décembre. Dans la presse, tout le monde pourra venir parce que là on va l'organiser à la salle des fêtes. Là, il n'y aura pas de barrières de places. Malheureusement, il n'y avait pas d'autre salle de libre. A la première assemblée générale, tout ceux qui pourront venir et qui répondent aux critères, parce qu'il faut aussi répondre aux critères pour devenir membre de l'office et bien seront acceptés en tant que futur membre. »

Monsieur RAMONDENC

« Vous êtes victime de votre succès, je regrette. Il faut être à la hauteur avec la salle. Des salles avec des places, vous en avez à Millau. Il n'y a pas de problème. Ne croyez pas que nous polémiquons. On se pose juste quelques questions. Justement j'en ai une, une petite dernière si vous le permettez. Quel va être le lien de l'office avec la CCI ? Comment cela va se passer ? Est-ce que vous avez déjà une petite définition de l'animateur commercial que vous comptez embaucher ? »

Madame AYOT

« Que ce soit les collectivités, que ce soit les chambres consulaires, le lien qu'ils auront au-delà d'être membres c'est la signature d'une convention. Nous allons signer et on l'approuvera au conseil de décembre. Nous allons signer une convention justement avec l'office pour définir notamment les moyens qu'on leur donne, à quoi ils sont destinés. Parce que bien sûr, je ne l'ai peut-être pas précisé ce soir mais on a choisi de laisser majoritaire dans nos conseils d'administration de l'office, les commerçants et les artisans parce que c'est leur outil, c'est eux qui font des actions commerciales, ce n'est ni la mairie, ni la CCI, ni des collectivités, c'était très important qu'ils se sentent comme dans une association et qu'ils y trouvent leur place. Ils sont responsables de l'activité commerciale qu'ils peuvent faire sur une ville. La seule chose, c'est que nous en tant qu'élus, on est là pour les supporter, au bon sens du terme, et puis dynamiser, donner une certaine impulsion et une certaine orientation. La convention que nous signerons avec eux indiquera dans quel sens on va. Sur la CCI, on a rencontré Manuel CANTOS avec qui on a validé les actions que l'on aurait entre l'office et la CCI, ce sera une mise en place de moyens, un échange de données, de la communication et de la promotion de nos actions parce que les CCI aujourd'hui ont un problème budgétaire majeur donc ils se sont plutôt concentrés sur leur cœur de métier et c'est ce qu'ils apporteront au niveau de l'office. »

Monsieur RAMONDENC

« Avec Capelle-Guibert, comment cela peut se passer ? Il y a forcément des liens parce qu'il faudra regrouper un peu tout le monde. »

Madame AYOT

« Capelle-Guibert, ce sera des commerçants, déjà dans l'espace Capelle-Guibert, il y aura une association des commerçants Capelle-Guibert parce qu'un centre commercial fonctionne toujours de cette façon. Ensuite, on a convenu avec le groupe casino, s'est de proposer aux commerçants qui sont dans Capelle-Guibert de rejoindre l'office. C'est ce que nous mettrons en place à partir de septembre, lorsque les commerçants seront installés pour qui soient membres de l'office. »

Monsieur CHIOTTI

« On sera solidaire et c'est très bien parce que cela n'existait pas, c'est bien que cela se lance. Je suis juste un petit peu déçu que dans le cadre du festival des templiers, il y a un mois de ça, Monsieur BERTRAND de l'organisation avait prévu de faire justement une rencontre avec les 150 partenaires du salon parce qu'il y avait du beau monde, des gros décideurs, des gros moyens et vous avez refusé l'invitation avec ces gens-là, cela m'a un peu choqué et déçu. Après j'ai lu ça, j'ai dit bon tant mieux, ils rebondissent. »

Monsieur le Maire

« Disons les choses telles qu'elles se sont passées. D'abord, nous avons d'excellentes relations avec Monsieur BERTRAND et avec le festival des templiers. Je reçois encore Kévin BERTRAND cette semaine ou la semaine prochaine, pour reparler avec lui de l'impact d'abord de la manifestation sportive et des retombées économiques de cette manifestation sportive. Je dirai des retombées économiques sur un second degré, non pas des retombées immédiates, la consommation, le logement, etc... des sportifs. Effectivement en quoi, le festival des templiers peut devenir une vitrine pour sensibiliser les participants qui sont bien souvent des cadres ou des chefs d'entreprise pour les inciter à avoir un partenariat avec nous, à travailler avec nous. On est en plein dans cette dynamique-là avec Monsieur BERTRAND. Je peux même vous dire que nous étions la semaine dernière avec Sylvie AYOT pour représenter la Ville à la 14^{ème} rencontre d'entreprises qui avait pour thème cette année le sport qui s'est déroulé à Onet le Château avec d'ailleurs, je dois le dire un certain nombre de millavois dont Monsieur BERTRAND et le Raid Entreprises qui venu présenter son projet. Nous avons des démarches parfaitement communes avec Kévin BERTRAND dans ce sens-là. L'épisode que vous relatez, l'organisation nous appelle 10 jours avant la manifestation pour nous dire qu'il faut organiser quelque chose avec 150 personnes, sans aucun recul, sans aucun moyen, sans aucune analyse, sans aucune capacité. On lui a dit, nous on est intéressé par le principe pour réaliser ce type de rencontre mais prenons le temps de le préparer. En 10 jours fermes, on n'a pas le temps de se retourner. On prévoit ça pour l'année prochaine. Ce n'est pas une fin de non recevoir, c'est simplement une demande un peu tardive de la part des organisateurs pour nous permettre d'organiser quelque chose mais sachez qu'on est pleinement dans la même démarche et dans l'accompagnement de Kévin BERTRAND dans cette opération-là. »

Madame PLATET

« Cela rejoint ce que Monsieur le Maire dit effectivement, de part ma transversalité avec l'office du tourisme, c'est une demande commune que nous avons eu une dizaine de jours avant qui au-delà de l'intérêt qu'elle présente puisqu'on en a bien discuté avec Kévin BERTRAND, avec qui de la même façon nous entretenons de bonne relation. Il y a de nouveaux projets en cours qui devraient avoir lieu en 2015. En revanche, comme le précise Monsieur le Maire, quinze jours avant c'était quand même très compliqué d'organiser quelque chose qui puisse avoir un contenu, une vocation

économique. C'était une demande complémentaire d'un point de vue subvention, on peut le préciser aussi par rapport aux diverses choses qui sont déjà calées qui arrivent un petit peu tard par rapport au budget alloué, qu'il faut travailler. De la même façon, on lui a dit qu'il serait très intéressant qu'on le travaille ensemble mais cela prendrait peut-être quelques mois justement pour qu'on puisse bâtir quelque chose d'intéressant et de pertinent. »

Madame GAZEL

« On va s'abstenir sur cette délibération, non pas sur la création de l'office du commerce et de l'artisanat. Pour cette création, on vous laisse pour le moment le bénéfice du doute. On va attendre de voir. Wait and see. »

Monsieur le Maire

« Bénéfice du doute au détriment de l'accusé, je vous trouve un peu... »

Madame GAZEL

« Nous verrons. En revanche, nous nous abstenons parce que comme dans chaque structure dans lesquelles nous ne sommes pas représentés, l'opposition. Nous nous abstiendrons pour cette raison. J'ai une petite question, vu que sont engagés des deniers publics dans cet office. Comment comptez-vous évaluer l'action ? Avez-vous d'ores et déjà prévus des bilans annuels de l'action ? De l'efficacité ? »

Madame AYOT

« Je noterai juste que d'un jour à l'autre vous changez d'avis. Ah bon vous vous êtes abstenue, hier aussi. Je ne crois pas. »

Madame GAZEL

« Hier, Madame AYOT, nous avons voté pour comme ce soir, je vous dis nous aurions voté pour si nous avions été représentés. Je viens d'expliquer le vote. »

Monsieur le Maire

« Comment ferez-vous la prochaine fois au conseil de communauté ? »

Madame AYOT

« Vous allez voter contre ? »

Monsieur le Maire

« Ça j'ai compris, d'ici le prochain conseil, j'ai du mal à imaginer votre argument de vote. »

Madame GAZEL

« On continuera à voter pour tant qu'il n'y a pas d'exclusion quant à notre représentation. »

Madame AYOT

« Ce n'est pas grave, vous assumez vos changements d'opinions. Sur les deniers publics, ce n'est pas compliqué, une convention que l'on signe avec n'importe quelle association. On donne de l'argent pour un certain objectif. Il est évident qu'on va mesurer le nombre de commerçants qui vont s'inscrire et puis les retombées que cela va avoir sur la ville. Vous savez si les commerçants ont des clients, si l'activité commerciale repart et bien cela se verra tout de suite. On n'aura pas besoin d'avoir un compteur sur chaque commerçant pour savoir combien il gagne en plus. Sur le site internet, il y aura des abonnements au site vitrine. Il y aura également un site marchand. On va voir aussi ce que cela donne. On est assez confiant sur le résultat. Si dans un an, on voit que l'activité n'a pas redémarré, on sera un peu déçu. »

Madame GAZEL

« On pourra faire un bilan dans une année sur la reprise ou non d'activité ? »

Madame AYOT

« Bien sur, de toute façon pour tout projet, je pense qu'il y a un résultat qui sera mesuré. S'il n'y a plus de questions, on va passer..., à pardon, ça manquait. »

Monsieur FABRE

« Vos sarcasmes sont peut-être inutiles, Madame AYOT. »

Madame AYOT

« Il faut avoir un peu d'humour, Monsieur FABRE. »

Monsieur FABRE

« J'en ai, ne vous inquiétez pas. Je trouve votre initiative intéressante dans le sens où elle embrasse le territoire de la Communauté de Communes. Ne comptez pas sur moi pour faire une digression d'ailleurs en tenant des propos qui n'auraient rien à avoir avec cette délibération, par exemple en vous annonçant la victoire de Gaël MONFILS contre FEDERER en Coupe Davis, parce que cela n'aurait rien avoir avec cette délibération. Donc ne comptez pas sur moi. Ceci dit, j'aurai une question à vous poser, Monsieur le Maire, Madame AYOT. Comment vous positionnez-vous par rapport à ce projet qui couve depuis quelques années d'une zone commerciale sur le Plateau de France, à Raujolles ? Dans ce cadre-là, puisqu'il y a apparemment une réflexion autour du commerce, au-delà de l'aspect environnemental puisque je considère que le Plateau de France devrait être sanctuarisé, non pas envahi par d'autres surfaces commerciales. Dans ce cadre-là, comment vous positionnez-vous puisque vous avez élargi la réflexion commerciale sur le territoire de la Communauté ? Comment la mairie de Millau se positionne par rapport à ce projet qui pour moi pourrait quand même concurrencer les commerces de Millau ? Il faut savoir évidemment Creissels ne fait pas partie de la Commune de Millau, mais fait partie de l'agglomération millavoise. Quel est votre position par rapport à ce projet ? »

Madame AYOT

« Je pense que c'est un peu hors sujet. Je suis désolée, c'est un peu hors sujet par rapport à la délibération puisqu'aujourd'hui on parle d'un office de commerce et de l'artisanat. On ne parle pas des zones d'activités commerciales. La seule chose que l'on peut dire, je pense puis je laisserai la parole à Monsieur le Maire, l'office c'est la première pierre de toute une réflexion sur la stratégie commerciale de la ville de Millau et notamment par l'intermédiaire d'un manager centre-ville. Forcément, la mission qui nous sera confiée, s'est d'analyser l'implantation commerciale sur la ville et sur le territoire parce que comme je disais au début, forcément la zone commerciale de Millau, ne concerne pas que Millau mais concerne aussi les communes environnantes voire Saint-Affrique, voire le Séveragais, voire le Lévezou. On a une zone de chalandise assez vaste. Donc, forcément cette zone commerciale qui est en projet pour l'instant, elle n'est pas arrêtée, sera intégrée dans la réflexion du manager centre-ville pour savoir ce qui est adéquate de faire. »

Monsieur le Maire

« Je crois qu'il faut repréciser le zonage, c'est plutôt sur une extension d'issise, vous parlez du plateau de France. Ne commencez pas à mettre dans l'idée des gens qu'on va avoir des commerces et des grandes surfaces sur le plateau de France. Je vous rappelle que le plateau de France c'est le plateau calcaire qui est juste sous le viaduc. Ne commencez pas à mettre de fausses idées dans l'esprit des gens. Ensuite, Madame AYOT, vous a très bien répondu. Effectivement, ce n'est pas l'objet de la délibération. Je crois qu'à un moment, il faudra qu'on arrête aussi parfois d'opposer les commerces du centre-ville avec les zones commerciales. Je pense qu'il y a un travail de réflexion, de synergie et de symbiose à avoir plus que d'opposition. En tout cas, c'est le sens que j'aimerais avoir au débat quand il se posera à la Communauté de Communes et notamment avec nos voisins immédiat de Creissels. J'ai une autre vision que vous sur l'aménagement de la Communauté de Communes et je n'oppose pas Creissels et Millau. Pour moi, Creissels et Millau, c'est le même fait urbain. Il faut qu'on résonne sur l'ensemble du fait urbain, du périmètre qui est composé de Millau et de Creissels. »

Monsieur FABRE

« Monsieur SAINT-PIERRE, je n'ai justement pas opposé Creissels et Millau. J'ai au contraire dit que Creissels faisait partie de l'agglomération millavoise. Je ne vois pas où il y a une opposition. Justement, les millavois vont à Creissels faire du commerce et les gens de Creissels vont à Millau. Il n'y a aucune opposition dans ce que j'ai pu dire. Concernant le plateau de France, je sais bien où il est. Là, je parle évidemment du périmètre du plateau de France qui se situe au pied du Viaduc et auquel je considère qu'il ne faut pas toucher. »

Monsieur le Maire

« Nous allons peut-être prendre la dernière question sur ce sujet. Il n'y a pas beaucoup de délibérations mais si on passe ¾ heures sur chaque délibération, cela va faire tard. »

Monsieur RAMONDENC

« Ce n'est pas une question, c'est important, vous savez très bien que Millau est assez paupérisée, c'est très bien de multiplier les offres commerciales puisqu'il s'agit de ça. Mais il faudrait aussi, on est conscient que c'est difficile, aider les gens aussi à avoir du pouvoir d'achat, avoir de l'emploi et en parallèle une véritable politique d'installation d'entreprises, ce qui est fait avec les Fialets, Millau Viaduc 1, Millau Viaduc 2. Ne pas oublier la base, l'emploi, la formation des jeunes et peut-être relancer en parallèle l'aspect étudiant, juste une réflexion. »

Madame AYOT

« Il vous est proposé d'approuver ce soir c'est le principe d'adhésion de la ville de Millau à l'association office du commerce et de l'artisanat. Comme je vous le disais tout à l'heure, la ville de Millau sera représentée en conseil d'administration de l'association par un titulaire et un suppléant. Les personnes qui sont proposées pour être titulaires, c'est moi-même et comme suppléant Monsieur Patrice GINESTE. »

Monsieur le Maire

« Je mets cette délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Cette délibération est adoptée. Je ne peux pas m'empêcher de dire que votre vote est à l'image de ce que vous avez fait pour le commerce pendant 6 ans. »

Adopté par : 29 voix pour

6 abstentions

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

Monsieur SEKLAN rapporte la délibération n° 03 :

03. "Délégation de service public : rapport annuel d'activité"

« Il s'agit de présentation de rapport annuel. Il n'y a pas de débat et de mémoire, il me semble que c'est la première fois qu'une municipalité présente, alors c'est légal, les rapports annuels des délégations de service public. Il y a huit délégations de service public. On peut les égrener : l'aire de camping-car, fourrière des véhicules, exploitation du centre aquatique, le cinéma, le site de recyclage des Maltres, parking Emma Calvé, l'assainissement et l'eau, et le gîte d'étape de la Maladrerie. Il y a un certain nombre d'éléments notamment financiers. Il n'y a pas de forme légale en la matière. Il y a au moins tous les éléments à prendre en compte. A titre d'information, l'ensemble des documents qui sont transmis pas les délégataires sont accessibles aussi sur le site web, puisqu'ils ont différentes formes. Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte de ces différents rapports d'activité puisqu'il y en a 8 et d'autoriser le Maire à accomplir toutes les démarches en découlant. »

Monsieur le Maire

« Comme il s'agit de rapport nous n'avons pas de vote à émettre. »

Le Conseil Municipal prend acte

Monsieur SEKLAN rapporte la délibération n° 04 :

04. "Taxe d'aménagement : fixation du taux applicable sur le territoire de la Commune de Millau et des exonérations facultatives"

« Par période triennale, le conseil municipal doit voter, se positionner sur un taux qui initie la taxe d'aménagement. Le taux est inclus dans une fourchette de 1 à 5. La taxe d'aménagement se calcule selon une base en rapport avec l'indice du coût de la construction qui depuis quelques temps a tendance à baisser de l'ordre de 1%, là au titre de l'année 2015 qui sert de base à tout type d'aménagement et de construction. Le fait générateur, c'est le permis de construire. Tout permis de construire qui est déposé à la fois pour un aménagement en termes d'habitation principale et de construction industrielle, artisanale ou commerciale est impactée par cette taxe. Actuellement, la taxe est de 3,25%, votée en 2011. Aujourd'hui, il s'agit de regarder justement ce niveau de taux. Sachant que les perspectives en termes de permis ne sont pas très bonnes. Nous avons décidé de réduire ce taux de l'ordre de 3% c'est-à-dire 0,25% ce qui représente une baisse de la pression fiscale, même si elle est mesurée de l'ordre de 8%. Dans le cadre de la cohérence avec Creissels, puisque Creissels est à 3%, c'est une avancée. On réduit de 8%, 0,25 point. Egalement nous instaurons un abattement, c'est nouveau, pour les bâtiments artisanaux et un abattement de 30% pour les commerces. Si vous avez des questions sur cette taxe d'aménagement pour ces quelques centaines d'euros en moins pour une maison de 120 m² par exemple. Nous baissons la fiscalité, la pression fiscale, cela n'intéresse personne, pas de débat ? »

Monsieur le Maire

« Je vous propose de passer cette délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée, merci. »

Adopté à l'unanimité

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 05 :

05. "Théâtre de la Maison du Peuple – convention de mécénat avec la Compagnie Eiffage du Viaduc de Millau"

« Cette délibération, comme vous l'aurez certainement remarqué que nous avons déjà présenté au précédent conseil municipal. Suite à une demande de la compagnie Eiffage du Viaduc de Millau de compléments d'informations. Nous repassons cette délibération, il n'y a pas de modification concernant les engagements qui avaient été pris. Juste une précision qui est apportée puisque la Compagnie Eiffage soutient la programmation du Théâtre depuis plusieurs années au départ sous forme d'un partenariat. Ils ont souhaité cette année qu'on passe sous forme de mécénat et cela nécessite que le montant soit indiqué HT et TTC, ce qui est le cas comme vous pouvez le voir dans la délibération donc 11 000€ HT soit 13 200€ TTC qui est la somme qui sera versée par la Compagnie Eiffage pour soutenir la programmation de la saison 2014-2015. Nous vous demandons d'approuver la convention et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention que vous trouverez en annexe de cette délibération. Ce qui nous permet malgré tout de remercier une fois de plus la Compagnie Eiffage du Viaduc de Millau. Son soutien est particulièrement important. Je crois maintenant avec ce montant, c'est le 3^{ème} financeurs du Théâtre après la Ville et la Région, c'est particulièrement important pour nous. »

Monsieur le Maire

« Nous passons aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée, merci. »

Adopté à l'unanimité

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 06 :

06. "Adhésion à la Fondation du Patrimoine"

« Vous avez une note explicative sur la Fondation du Patrimoine, créée en 1996 et reconnue d'utilité publique en 1997. Vous savez que la Ville s'engage, je pense que cela a été clairement présenté dans le cadre du plan de mandat à restaurer et à mettre en valeur le patrimoine historique de la Commune. Il nous semblait indispensable dans le cadre de cette démarche de mettre en place une collaboration avec la Fondation du Patrimoine. Il faut savoir que cela n'avait jamais été fait jusqu'à présent qu'on s'est engagé notamment à aller chercher des financements dès que c'était possible de le faire. Cette collaboration, nous semble particulièrement importante. La Fondation du Patrimoine met en place des souscriptions afin de financer différents projets de sauvegarde, qui aide aux financements des projets de restauration. Elle lance dans ce cadre un mécénat populaire et cela nécessite la mise en place d'une convention avec le Maître d'ouvrage, qui permettra de collecter des fonds. De la part de particuliers ou d'entreprises, cela permettra aux donateurs de bénéficier de déductions fiscales incitatives. La Fondation peut aussi choisir de participer au financement sous la forme d'une subvention directe. Nous avons rencontré la Fondation du Patrimoine cet été, les premiers projets sur lesquels la Fondation du Patrimoine interviendra, seront la restauration du Pont Vieux et du Moulin et ensuite dans un deuxième temps la restauration du Lavoir et bien entendu ensuite si besoin est tous les projets de restauration, de rénovation et de mise en valeur du patrimoine qui pourraient être mis en place dans les années à venir. On vous propose d'approuver l'adhésion à la Fondation du Patrimoine, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter la Fondation du Patrimoine pour tous projets patrimoniaux communaux et à verser une subvention d'un montant de 500 € à la Fondation du Patrimoine et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la Fondation du Patrimoine. »

Monsieur le Maire

« Je vous le rappelle, c'est aussi un autre bon moyen pour la collectivité de varier le plan de financement sur les opérations de restauration. Est-ce qu'il y a des questions. Je passe la délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée, merci. »

Adopté à l'unanimité

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 07 :

07. "Transformation de la ZPPAUP en AVAP"

« Je pense que la note est assez claire aussi. Cela s'inscrit dans le cadre de l'inventaire des richesses patrimoniales, qui a été mis en place depuis 2002 par la Ville lorsque Monsieur le Maire était d'ailleurs Adjoint à la culture, au départ sous l'égide de l'Etat et ensuite de la Région Midi-Pyrénées. Suite à ce travail d'inventaire, il avait été proposé de lancer un dossier d'étude pour la réalisation d'une ZPPAUP, zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysagé. Le processus a suivi son cours en 2004 avec l'avis favorable de la Commission régionale du patrimoine et des sites. Egalement un avis très favorable du commissaire enquêteur suite à l'enquête publique de 2009. Depuis la ZPPAUP n'avait pas été formellement approuvée par le conseil municipal. Il se trouve qu'en 2010, suite à la loi Grenelle 2, il a été décidé par le législateur de transformer ces ZPPAUP en AVAP, aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine. Il n'y a pas de grosses modifications par rapport au ZPPAUP si ce n'est un point très important c'est-à-dire la prise en compte de toutes les problématiques environnementales et également les problématiques énergétiques. Il est extrêmement important pour nous de continuer ce processus puisque cette AVAP est indispensable pour qu'on puisse bénéficier de certaines aides au titre notamment de la rénovation de l'architecture et du patrimoine notamment des aides qui peuvent venir de la Région Midi-Pyrénées dans le cadre du plan Grand Site de celles-ci. Ces aides sont soumises à l'entrée en vigueur de ce document et cela va nous mettre en conformité par rapport à nos engagements tant vis-à-vis de l'Etat que de la Région Midi-Pyrénées. Un des points intéressants de l'AVAP cela permet une participation, cela va nous permettre de tenir un de nos engagements de la charte éthique, je reviens dessus, une meilleure participation de la population à ces projets de rénovation. Suite à l'adoption de cette AVAP, une commission locale consultative sera mise en place avec une quinzaine de membres dont des membres de la collectivité qui pourront participer à la mise en place de cette AVAP déjà et ensuite de façon pérenne à toutes les décisions qui pourront être prises dans le cadre de la rénovation, de la valorisation de notre patrimoine urbain et périurbain. Au plan pratique, des études complémentaires doivent être réalisées pour que cette AVAP puisse être mise en place. Nous vous proposons d'engager la transformation de cette ZPPAUP en AVAP, de lancer ces études qui permettront cette adaptation et de solliciter toutes les aides possibles inhérentes à l'approbation d'une AVAP. »

Monsieur FABRE

« Nous voterons cette délibération parce que l'AVAP reste un outil intéressant pour protéger les centres anciens. Cependant, on a une petite inquiétude. Est-ce que cet outil n'est pas trop contraignant ? Est-ce qu'il ne va pas participer, ce qu'on espère, à poser un couvercle un peu sur le centre ville, un peu à le mettre sous cloche ? Est-ce qu'il est compatible avec un développement du centre ville, un aménagement urbain par exemple si la mairie souhaite apporter un peu de lumière dans certaines parties du centre ville en créant des petites placettes ? Est-ce que cet outil ne va pas empêcher ce type de procédure ? Est-ce qu'il ne va pas participer à figer certains projets d'urbanisme dans le centre ancien ? Mais nous voterons cette délibération. »

Madame ORCEL

« Justement, j'entends votre inquiétude c'est plutôt une façon de favoriser justement tous ces projets éventuels, ça remet la municipalité au cœur des décisions qui peuvent être prises, c'était le cas pour la ZPPAUP, c'est le cas pour l'AVAP. Il n'y a pas de modifications à ce niveau-là. Il n'y a pas de contraintes supplémentaires au contraire. Les ZPPAUP ou les AVAP permettent aux propriétaires qui voudraient faire des travaux de bénéficier de défiscalisation sur les travaux extérieurs puisque cela prend en compte uniquement les travaux extérieurs et pas l'intérieur dans le cadre de ces deux systèmes. »

Monsieur le Maire

« Ce n'est certainement pas un outil qui freine le développement, au contraire cela sert à mettre en valeur les éléments que nous avons dans le centre ville pour participer à la revalorisation du centre ville. Je suis assez étonné que vous votiez cette délibération parce que pendant le précédent mandat vous avez systématiquement refusé de passer en ZPPAUP et vous avez toujours reporté la chose au point que nous sommes obligés de réparer cette erreur en la faisant passer en AVAP, ce que vous auriez dû faire il y a quelques années. J'ai du mal à comprendre votre vote. Et j'ai d'autant plus de mal à comprendre votre vote qu'en plus le fait de refuser de le faire passer en AVAP pendant le précédent mandat, nous interdisait d'obtenir des crédits qui sont des crédits régionaux via le processus Grand Site sur lequel vous vous étiez engagés avec les opérations de réhabilitation de l'espace public qui sont éligibles aux subventionnements régionaux via le contrat Grand Site sauf que le préalable c'est d'être en AVAP. C'est un peu la quadrature du cercle d'arriver à vouloir avoir des subventions de la part de la Région via Grand Site sans vouloir mettre les outils en place pour obtenir ces subventions, c'est ce que j'avais du mal à comprendre. Encore une fois, je ne comprends pas trop votre vote. En tout cas, nous avons souhaité réparer cette erreur et poursuivre la procédure et passer en procédure AVAP. Je constate Monsieur FABRE que vous avez bien lu notre plan de mandat, cela me fait plaisir sur les nouvelles places du centre ancien. »

Madame GAZEL

« Inaudible »

Monsieur le Maire

« Ce n'est pas obligatoire Madame GAZEL. »

Madame GAZEL

« Non, mais c'est un honneur que nous n'avons pas eu dans votre transparence. »

Monsieur le Maire

« Vous avez eu l'honneur de nous lire. »

Monsieur ALIBERT

« Pour essayer de défendre un peu notre bilan parce que ce soir, il est mis à mal, cela fait deux fois, ce n'est pas grave. Quand on relève les mêlées des fois, on sait répondre. La ZPPAUP, le projet si je me souviens bien, ce n'est pas un dossier que j'avais particulièrement. Les services de l'Etat, nous avaient dit pour le moment ne bougeaient pas parce que le dispositif va évoluer sur une AVAP. Ensuite, nous, nous avons fait le choix de lancer une ORI. Et l'ORI, si je ne me trompe pas était incompatible avec l'AVAP, assez incompatible l'un et l'autre. Le choix avait été fait pour nous de partir sur une ORI plutôt que sur l'AVAP. Mais l'AVAP, tout en la gardant sous le coude, de développer l'AVAP quand l'ORI serait finalisée. »

Monsieur le Maire

« Cela prouve que nous sommes meilleurs puisque nous arrivons à faire les deux, l'AVAP et l'ORI. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je mets la délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée, merci. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur RICHARD rapporte la délibération n° 08 :

08. "Subvention exceptionnelle versée au SOM CYCLE"

« Il s'agit d'une subvention exceptionnelle qui est versée au club au titre des excellents résultats de l'un de ses pilotes, Marine CABIROU. On s'est calqué sur les grilles qui existent à la mission des sports et pour lequel d'autres clubs avaient eux aussi des sommes identiques de 700 €. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je mets la délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée, merci. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur RICHARD rapporte la délibération n° 09 :

09. "Subvention exceptionnelle versée au SOM BADMINTON"

« Subvention exceptionnelle qui est versée au SOM BADMINTON pour l'excellente prestation et le déplacement d'un de ses joueurs Geoffrey BIZERY qui fait parti de la catégorie des handi, des para-badminton pour lequel nous avons souhaité pendant le mois d'août ouvrir un gymnase, dans un premier temps pour qu'ils puisse préparer ses championnats d'Europe. Nous avons souhaité, la mission des sports, la commission des sports et moi-même, aider le club par le remboursement de ses déplacements, 350 €. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je mets la délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée, merci. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur RICHARD rapporte la délibération n° 10 :

10. "Subvention exceptionnelle versée au à l'Association « Boule du Petit Montmartre » et à l'Association "Boule Coopérative Montplaisir » dans le cadre de leur participation au Championnat de France de Boule Lyonnaise à CHAMBERY"

« Cette subvention exceptionnelle de 150€, elle a été demandée pour un déplacement des joueurs aux championnats de France dans une division qui est basse. Suite aux accords que nous avons passés avec le président, elle sera utilisée pour la formation et le déplacement des jeunes, c'est pour ça que nous avons voulu leur attribuer ces 150€ parce que s'il n'y avait pas eu cette condition-là, bien sûr elle n'aurait pas été attribuée par la commission des sports. 150€ qui sont attribués à l'association afin d'aider les jeunes à se déplacer notamment sur les prochains championnats régionaux à Toulouse, à plusieurs reprises en coupe régionale. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y d'autres questions ? Je mets la délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée, merci. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur RICHARD rapporte la délibération n° 11 :

11. "SPORTS/SANTE : attribution de subventions assorties de conditions d'octroi"

« Comme chaque année, la ville via sa responsable du Sport/santé, Isabelle REGOURD regroupe l'ensemble des actions qui peuvent s'adresser et rentrer dans les cadres de la politique d'Etat et on adresse un dossier à l'ARS. Cette année, l'ARS a répondu encore une fois favorablement. Il y a des associations qui vont pouvoir récupérer de l'argent distribué par l'ARS, pour les citer, le collège Jeanne d'Arc qui va récupérer 1 620€, l'IME-CAT les Charmettes, 2 500€, l'association EFFERVESCEANCE, 10 000€, les centres sociaux Millau Tarn et Causse, 12 080€, l'association EVE 3 000€ et AMESIA 600€, pour un total de 29 800€. On doit encore une fois souligner l'excellent travail d'Isabelle REGOURD. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y d'autres questions ? Je mets la délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée, merci. »

Adopté à l'unanimité

Madame BALTRONS rapporte la délibération n° 12 :

12. "Perception de subventions dans le cadre de la délocalisation du D.U.T. Information-Communication de l'I.U.T. de Rodez à Millau"

« Des petites précisions sont à apporter au préalable pour comprendre cette délibération. Une convention de partenariat a été signée en 2011 entre la Mairie de Millau, le Conseil Général, la Communauté de Communes Millau Grands Causses, la Communauté de communes du Saint affricain, Eiffage, la Société Roquefort, EDF, l'IUT de Rodez, l'Université Toulouse 1 Capitole. L'idée était de s'unir pour permettre une délocalisation d'étudiants sur le site de Millau, permettre l'installation du DUT Info-Com à Millau. Cette délibération en fait, pourquoi nous l'amenons ce soir, c'est pour rattraper deux erreurs que je vais vous expliquer. Le Conseil Général par délibération du 25 juin 2012 a défini ses modalités d'intervention dans le champ de l'enseignement supérieur à hauteur de 10% des coûts périphériques. Le Conseil Général propose une subvention de 10% des coûts périphériques lorsqu'on lui présente des factures. En novembre 2013, l'ancienne municipalité a présenté des factures au Conseil Général pour percevoir ces fameux 10% sauf qu'elle a présenté des factures qu'elle n'a pas payées, c'est ce qu'on appelle une erreur de matérialité. On rattrape cette erreur en proposant de valoriser le coût d'une salariée cadre de la ville de Millau qui a été mise à disposition de l'IUT. L'idée est de valoriser son travail pour pouvoir présenter des factures au Conseil Général et récupérer cet argent. La deuxième erreur, sans vouloir faire de plagia et son auteur va se reconnaître, il s'agit d'amateurisme. En fait, aucune délibération n'avait encore été mise en place pour pouvoir percevoir cette subvention du Conseil Général. Ce soir, considérant la demande de subvention faite par la Ville au Conseil Général de l'Aveyron pour participer au dispositif. Considérant qu'il existe une erreur de matérialité de la nature des engagements financiers qui devaient être remboursés. Considérant également qu'il a été de fait mis à disposition de l'IUT un agent de la ville. Considérant la nécessité de tenter de régulariser la situation administrative et comptable du dossier pour la rendre conforme à la délibération de principe accordée par le Conseil Général de l'Aveyron, il vous est proposé ce soir d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Général de l'Aveyron pour modifier la matérialité de la subvention en intégrant les temps de mise à disposition d'un agent cadre A de la ville à hauteur de 30% de son activité pour le montant de 45 000€, d'autoriser

Monsieur le Maire à percevoir la subvention dans l'intégralité de la somme qui peut être allouée et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer et à accomplir tout acte afférent à la convention précitée. »

Monsieur FABRE

« Puisque j'ai à faire à de grands professionnels, vous allez pouvoir répondre à ma question. Je vous trouve très arrogant ce soir, vous tous. »

Madame BALTRONS

« On a 6 ans pour arriver à votre niveau. »

Monsieur FABRE

« C'est fin, ça. Concernant le montage financier de ce DUT, apparemment vous devez le connaître parfaitement Madame BALTRONS. Apparemment EDF se retirait du montage. De la part de la Communauté de Communes, il manquerait quelques 50 000€ pour boucler le montage financier pour les années qui viennent. Qu'en est-il pour les 50 ans à venir concernant le montage financier du DUT ? C'est ma première question. Deuxième question, concernant la résidence étudiante, qu'en est-il de cette résidence étudiante ? Des bruits courent dans Millau qu'une maison de retraite va voir le jour à cet endroit. Je n'ose y croire. Qu'en est-il exactement de cette résidence étudiante ? Allez-vous conserver quelques étudiants dans ce quartier ? »

Monsieur le Maire

« Monsieur FABRE, j'ai peur de vous faire de la peine parce que je suis à deux doigts de vous retourner les questions, Monsieur FABRE. Sur le DUT Info-Com, il faut tout dire, d'accord Monsieur FABRE. Il faut dire que quand vous avez lancé le DUT Info-Com, à aucun moment vous n'avez prévu la solidité financière du DUT Info-Com. Et à aucun moment, vous n'avez prévu la pérennité financière du DUT Info-Com. A tel point qu'il y a trois semaines, nous avons été obligés avec Madame BALTRONS d'aller rencontrer le Président SIRE à Toulouse parce que j'ai le regret de vous dire que pour pérenniser le DUT Info-Com que vous nous avez annoncé à grand coup de communication, il manque 175 000€ qui n'ont jamais été prévus. Je vous renvoi la balle Monsieur FABRE. Comment aviez-vous prévu de pérenniser le DUT Info-Com que vous avez amené à Millau ? Aujourd'hui, nous sommes nous, une fois de plus amenés à réparer vos erreurs et une fois de plus à prendre à nouveau tous les contacts pour arriver à pérenniser le DUT Info-Com qui je le dis que nous défendrons à Millau comme héritage légué, non seulement nous défendrons et que nous tenterons de développer. C'est parfaitement à l'image de la délibération que présente Madame BALTRONS ce soir, c'est-à-dire que vous n'avez même pas été capable d'une part de présenter une délibération pour demander 45 000€ de subvention au Conseil Général pardonnez-moi du peu. Deuxièmement, vous n'avez même pas été capable de faire une demande de subvention et de présenter des factures qui correspondaient à ce qui était éligible auprès du Conseil Général, deuxième erreur Monsieur FABRE. Parlons de la résidence étudiante et c'est avec grand plaisir que je vous en parle parce que j'ai reçu la semaine dernière Monsieur CAGNOT. Il faut savoir que cette résidence étudiante a été lancée sur votre pression. Sauf qu'aujourd'hui, elle est tellement fiable votre résidence étudiante qu'on se retourne vers la Commune pour que la Commune prenne en charge 51% de parts sociales dans une SEM pour assurer les loyers de cette résidence étudiante. Je m'explique. Cela veut dire que nous sommes obligés avec d'autres partenaires notamment le promoteur de créer une société d'économie mixte qui va tous les mois verser la totalité du montant des loyers des 100 logements de la résidence étudiante aux investisseurs propriétaires qui auront fait les acquisitions dans la résidence étudiante. Ce qui veut dire que si jamais des appartements ne sont pas loués, c'est la Commune sur son budget propre qui va assumer ce versement des loyers. Alors, permettez-moi de vous dire Monsieur FABRE, qu'avec un montage financier pareil, oui, nous remettons en cause la faisabilité de la résidence étudiante sur un tel montage de société d'économie mixte pour assurer les loyers. Je n'engagerai pas les finances de la Commune sur du remboursement de loyers à des investisseurs privés qui sont là, alors je suis étonné de la formule, pour faire de la défiscalisation. Je suis étonné que ce soit vous qui ait eu l'idée de monter ce type de résidence avec votre philosophie. Disons les choses et au moins nous pourront débattre sur des réalités. »

Madame GAZEL

« C'était la même, du coup je vais me permettre de vous répondre. Monsieur le Maire, vous ne pouvez quand même pas croire que sur tous les dossiers, tout ce qui a été lancé par nous, vous n'aurez qu'à fonctionner. Il a fallu qu'on se batte bec et ongles pour avoir un IUT à Millau, bec et ongles, qu'on aille chercher des subventions auprès des entreprises locales, auprès d'EDF, auprès d'Eiffage et auprès de Roquefort Société. Les trois entreprises qui ont accepté de rentrer dans un projet parce que c'était un projet de territoire. On a réussi à installer cet IUT. On a eu un agrément de 3 ans du Ministère de l'Enseignement Supérieur. Cet agrément arrive à son terme. Monsieur FABRE, vous a posé une question à laquelle vous n'avez pas répondu. Qu'en est-il de ce projet ? Comment allez-vous le financer ? Oui, on s'est battu pendant 3 ans pour arriver à le financer et pas sur les deniers publics comme vous le dites. Il est vrai que là ça sert d'avoir des amitiés au Conseil Régional, on le voit bien. Là, il s'agit aussi d'autres choses. Par rapport, à ce financement de privés et d'entreprises, où en êtes-vous ? Où en est le montage financier ? Je termine simplement ma question, ce qui était et ce sur quoi on allait continuer à travailler bec et ongles encore parce que oui, quand on est à Millau, on est

loin de Toulouse. On est loin de l'université et pour avoir ce qu'on a réussi à avoir, c'est difficile et pour le garder ce sera difficile, ça c'est évident, pour les autres sujets également. Oui, la piscine c'est pareil, entre parenthèses. »

Monsieur le Maire

« La preuve c'est qu'on cherche du financement. »

Madame GAZEL

« Oui, on en cherchait aussi, voilà. »

Monsieur le Maire

« Sauf que vous avez lancé encore une fois le DUT Info-Com sans chercher en à assurer sa pérennité, c'est tout ce qu'on vous reproche, pas plus. »

Madame GAZEL

« Nous avons pérennisé pour les 3 premières années et nous avons commencé à rencontrer. Si les 3 premières années, Madame BALTRONS, elles sont financées. Elles ont eu lieu. »

Madame BALTRONS

« Non, il manque 175 000€. »

Madame GAZEL

« Excusez-nous, notre mandat s'est arrêté début 2014. »

Monsieur le Maire

« Vous aviez pris le terme du mois de mars pour arrêter votre réflexion. »

Madame GAZEL

« On est en 2014. Le budget a été voté par nous. Simplement pour terminer sur ce DUT, le projet sur lequel nous étions en train d'avancer c'était la délocalisation des 4 groupes Info-Com de l'IUT de Rodez. Rodez grossissait sur carrières juridiques et devait nous donner l'ensemble de l'unité Info-Com, là cela faisait beaucoup plus d'étudiants sur Millau et une véritable filière implantée avec l'activité économique et le tourisme économique qui était la spécificité de ce DUT. Donc où en est ce projet ? Parce qu'avant de monter des offices publics financés par des deniers publics, il faut des clients dans le centre ancien. Les jeunes étudiants sont des populations qui vont bien, qui revitalisent notre centre ancien et qui auraient pu continuer à agir positivement sur le centre ancien, durablement. »

Monsieur FABRE

« Je regrette que le débat tourne court à chaque intervention dans la mesure où en gros vous nous dites, on a été nuls. On vous laisse la mairie dans un état lamentable, les dossiers aussi. Je vous souhaite d'avoir un bilan aussi positif que le nôtre et concernant l'enseignement supérieur, je vous donne rendez-vous dans un an et on fera le point précis sur les nouvelles formations, sur la lisibilité du projet municipal concernant l'enseignement supérieur au niveau de la Région, au niveau de tous les partenaires. Je vous donne rendez-vous et on fera ce bilan. Mais en attendant, arrêtez de nous invectiver sans cesse sur notre bilan qui quoique vous en disiez reste très bon. »

Monsieur le Maire

« On ne vous invective pas sur votre bilan, Monsieur FABRE. On vous donne des réalités. Quand on me dit, il manque 175 000€, je ne peux pas vous dire tout va bien. Quand on me dit qu'il faut que vous prévoyez une structure qui rembourse des loyers parce qu'au cas où on n'arrive pas à louer les appartements. Je ne peux pas vous dire que tout va bien. Je suis désolé. Je préférerais ne pas avoir à vous le dire et partir sur d'autres projets. Sauf qu'aujourd'hui, on est bien amené à retravailler ces dossiers-là. Sur le DUT Info-com, Madame GAZEL, je vous rassure parfaitement. Je vous ai dit que nous avons rencontré le Président SIRE, il y a quinze jours, 3 semaines. Nous avons rencontré les responsables de l'IUT de Rodez et nous avons d'ailleurs une réunion commune dans le bureau de Monsieur SIRE à Toulouse. Aujourd'hui, notre travail élémentaire c'est de reposer tout à plat, de savoir qui fait quoi, de savoir qui finance quoi ? C'est le B.A.BA qui n'a pas forcément été fait au départ, pardonnez-moi de vous le dire. Aujourd'hui c'est le principal objectif que nous avons c'est poser les bases, savoir qui fait quoi. Aujourd'hui la fac Toulouse Capitole, elle ne faisait qu'une chose c'était accolé son logo. Je pense que la fac Capitole, elle a autre chose à faire que d'accoler son logo. Elle peut nous aider aussi. On en est là. On est dans une excellente relation de cordialité et de travail en commun. Nous sommes en train de travailler sur le nouveau plan de financement pour épauler, affirmer. Et je vous l'ai dit tout à l'heure défendre le DUT Info-Com à Millau. Je vous l'ai dit et je vous le redis. Quant à l'enseignement supérieur, Monsieur FABRE, j'ai demandé aux services et à l'ensemble des intervenants sur l'enseignement supérieur d'enfin créer une gouvernance de l'enseignement supérieur à Millau. Je souhaiterai qu'enfin on ait un organe qui soit un organe dans lequel soit représenté l'ensemble des intervenants dans le milieu universitaire, qui soit là non pas, par copinage, non pas pour faire plaisir à un tel ou à un tel mais qui arrive à nous dire voilà quelles perspectives Millau peut avoir pour l'enseignement supérieur. Voilà quelles filières nous pouvons développer. Voilà qui peut y participer. Voilà comment nous pouvons la financer. Aujourd'hui cette gouvernance de l'enseignement supérieur, pardonnez-moi de vous le dire, elle n'y est pas. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je mets la délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée, merci. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur NIEL rapporte la délibération n° 13 :

13. "Maison relais : accord de principe pour le lancement du projet"

« L'association Trait d'Union a souhaité créer une résidence dans le cadre des résidences sociales, une maison relais de 12 places sur la Commune de Millau. Ce projet rentre dans un projet national où il y a la création sur l'ensemble des territoires de 5 000 places. L'association Trait d'Union, pour pouvoir créer ce type de services devait avoir un agrément qu'elle a obtenu en 2014. Une rencontre en septembre 2014 entre l'association Trait d'Union, l'Office Public de l'Habitat et la mairie de Millau, de cette discussion, est sortie le projet de mise à disposition par l'OPH d'un bâtiment 8 boulevard Richard qui pourrait comprendre 4 petits appartements qui représentent 4 lits. Il faut savoir qu'un studio représente une place. L'association Trait d'Union doit obligatoirement avoir l'accord de la ville de Millau pour pouvoir prétendre à mettre en place cette structure, c'est pour ça que nous sollicitons votre accord pour accompagner cette création de 12 lits. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je mets la délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée, merci. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 14 :

14. "Rénovation des façades en centre-ville"

« Depuis 1997, la Commune contribue financièrement à la rénovation des façades dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes de Millau Grands-Causse. Chaque année, une délibération fixe un périmètre d'intervention et précise le montant de la subvention allouée à chaque porteur de projet. Aussi, pour 2015, il est proposé de concentrer les aides aux façades avec des opérations d'aménagement d'envergure. On fixera ce cercle autour de la Place de la Capelle, rue de la Capelle et place Foch et ce pour redonner de l'attractivité, de la cohérence et de la couleur au cœur de ville. Certaines rues du centre ancien dont la rue de la Capelle se connectant à l'espace commercial Capelle-Guibert, à la Place Foch et à la rue Droite méritent une attention particulière. Pour améliorer l'ambiance de ces rues, des études de colorimétrie dans ces rues accompagneront ce dispositif. Si vous êtes d'accord ces subventions pourraient atteindre 50% des postes de dépenses H.T. avec un plafond de 2600€ par opération. Ce montant était de 2250€ en 2014, soit une augmentation entre 2014 et 2015 d'environ 15 %. Ces subventions sont aussi accompagnées d'une augmentation faite par la Communauté de Communes qui monte à 10% alors qu'elle était de 4%. Je vous demande d'approuver cette décision.

Madame GAZEL

« Nous allons voter contre cette délibération comme je l'ai dit en commission. Nous pensons que réduire la zone où les millavois pourront bénéficier de subventions pour leur façade, c'est une mauvaise chose. Cela veut dire laisser à l'abandon tout le centre ancien qui n'y est plus, toute l'avenue Jean Jaurès, l'avenue de la République, l'avenue Alfred MERLE, l'avenue de la liberté, du Barry, le boulevard de l'Ayrolle, l'avenue du Pont Rouge, tout ça n'auront plus d'aides pour rénover leurs façades. Au moment où on lance des projets de réhabilitation du centre ancien, je crois que les abandonner par rapport aux aides publiques, ce n'est pas la bonne méthode. »

Monsieur NAYRAC

« Je me permettrais de vous répondre. Vous étiez déjà à la commission. Vous étiez d'accord sur cette décision. Je suis étonné. Si, si vous étiez d'accord. On a dit qu'on ferait un effort, cela ne veut pas dire qu'on abandonnerait, c'est bien sur. On ferait un effort sur ces bâtisses qu'il y a entre la place de la Capelle et la place Foch. Vous étiez d'accord avec la commission lorsqu'on a reparlé notamment de la façade de la pharmacie qui était boulevard de la République, lorsqu'on a dit qu'on était capable ponctuellement de s'étendre. On est bien d'accord. Alors, je suis étonné que là d'un seul coup, vous changiez d'avis. Cela doit être ça le professionnalisme. »

Madame GAZEL

« Monsieur NAYRAC, en commission, les techniciens municipaux vous ont expliqué qu'on ne pouvait pas voir au cas par cas. On voit sur la nouvelle répartition qu'on va boulevard de la république en effet jusqu'à la pharmacie. Oui, en effet je suis d'accord pour rénover un maximum d'endroit dans le centre ville de Millau, y compris cette pharmacie. Mais bien au-delà, ce que je regrette aujourd'hui c'est que ce périmètre soit réduit. J'en ai déjà fait état en commission. »

Monsieur NAYRAC

« Ce qui est curieux, c'est que vous avez travaillé avant par zonage, si je ne me trompe pas. Vous étendiez vos zones au fur et à mesure. Vous avez travaillé par zonage avant. Là, on fait notre effort, volontairement autour de la place de la Capelle parce qu'on fait un effort actuellement sur le dossier Capelle. »

Monsieur FABRE

« Ce n'est pas un zonage, le périmètre est deux fois plus grand que le vôtre. »

Madame GAZEL

« (*Désignant un plan du périmètre des façades*) qui est encore consultable sur le site de la Ville. »

Monsieur NAYRAC

« Mais vous aviez augmenté vos zones fur à mesure puisque je sais bien que »

Monsieur FABRE

« Vous réduisez le périmètre. »

Monsieur le Maire

« Je rappelle que c'est le maire qui donne la parole dans cette enceinte. Je vous remercie de vous rappeler cet élément mineur du règlement intérieur. Monsieur ALIBERT, la parole est à vous. »

Monsieur ALIBERT

« Merci, Monsieur le Maire. De dire que ce n'est pas sa même position en commission qu'en conseil, ce n'est pas une réponse à la question. La question était que notre choix était d'agrandir chaque année le périmètre, de remettre des rues supplémentaires éligibles pour les aides aux rénovations de façades. Sachant qu'on n'a jamais été saturé par les demandes. Il y avait un budget qui était alloué chaque année. On a rarement atteint le plafond. Les demandes, il n'y a pas foison de demandes. Maintenant, restreindre, j'ai du mal un peu à comprendre ce retour en arrière parce qu'en fin de compte c'était grosso modo dans l'agglomération centrale qui voulait rénover sa façade pouvait toujours faire la demande. Là, cela sera restreint. Est-ce que plus tard vous envisagez de revenir, rue par rue ? Est-ce que cela sera quartier par quartier ? »

Monsieur le Maire

« Je vais répondre avant de laisser la parole à Monsieur LEFEVERE. Vous ne pouvez pas nous dire que nous ne voulons rien faire sur le centre ville. Je ne vous ai pas présenté, Madame GAZEL, laissez-moi terminer, en exclusivité notre plan de mandat. Je pense que vous en avez pris connaissance et de voir que nous avons une volonté très forte sur le centre ville, ceci dit pour y arriver nous sommes aussi convaincu qu'il faut à un moment donné sur les opérations bien précises concentrer les moyens pour avoir un résultat prégnant, une efficacité accentuée. C'est dans ce sens que ce périmètre est activé, cela ne veut pas dire que ce périmètre est défini pour l'éternité. Il évoluera bien évidemment. Il évoluera forcément mais nous sommes persuader qu'il vaut mieux à un moment donné concentrer les moyens sur un secteur donné pour qu'il y est un véritable rendu plutôt que de faire du saupoudrage sur un secteur très élargie. Le raisonnement est tout aussi simple que ça. Je pense qu'à mon sens, il peut être plus pertinent et plus efficace en termes d'esthétique. »

Monsieur LEFEVERE

« Monsieur le Maire, vous m'avez pris ce que je voulais dire et je ne le dirai pas mieux que vous. »

Monsieur le Maire

« Je vous remercie Monsieur LEFEVERE, ça démontre une chose c'est la parfaite osmose qu'il y a dans cette équipe.»

Monsieur NAYRAC

« Dans ces secteurs-là, on se déplacera avec les services pour aller voir les propriétaires et leur dire voilà ce qu'on vous propose. Parce que jusqu'à maintenant vous laissiez venir les gens pour qu'ils viennent chercher des aides pour leurs façades. Maintenant, on va faire le rôle inverse. On va aller vers eux. On a un premier résultat. On parlait de cette pharmacie qui est à côté où est Madame CARRIERE. Le propriétaire, on lui a écrit. Il nous a rappelé au téléphone et on va tomber sur un moyen d'entente pour refaire cette façade. Il est sûr que dans cette zone-là bien précise, maintenant c'est notre rôle d'aller les voir et de dire, on fait un effort sur le centre ville. Vous devez essayer de faire votre façade. Ça ne rentre pas dans le cadre de l'ORI certes mais on va essayer de les forcer en leur montrant avec 50 et 60%, il pourrait quand même faire un effort. Cela n'empêche pas qu'en 2016, on va pouvoir élargir cette zone. Pour le moment, notre effort sera sur ces rues-là. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je mets la délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée, merci. »

**Adopté par : 29 voix pour
6 voix contre**

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 15 :

15. "Révision du Règlement Local de la Publicité de la Commune de Millau : lancement de la procédure"

« En France, la publicité et les enseignes sont réglementées depuis très longtemps par le code de l'Environnement. La loi portant Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010 a refondu cette réglementation notamment en matière de compétences d'instruction et de police de l'affichage publicitaire. Désormais, cette répartition dépend de la présence ou non d'un Règlement Local de Publicité (RLP) sur les communes ou le territoire des Établissements Publics de Coopération Intercommunale. Un RLP est le document de planification de l'affichage publicitaire comprenant des zones de publicité restreinte et élargie, un outil opérationnel pour les particuliers et les professionnels de l'affichage. Aussi, cette nouvelle réglementation peut se synthétiser de la manière suivante :

- S'il existe un RLP : Le Maire conserve la compétence sur la publicité et les enseignes dans la commune,
- S'il n'existe pas de RLP : le pouvoir de police est détenu par le Préfet et la loi indique que dans un Parc Naturel Régional (comme nous sommes) toutes publicités et pré-enseignes sont interdites.

Cela voudrait dire que si on n'a pas de règlement, on n'aurait aucune publicité sur la ville de Millau. A ce jour, la commune de Millau possède son propre RLP qui au regard de la loi de 2010 est obsolète et sera caduc en 2020. Ainsi, il est proposé de réviser le RLP au regard de cette nouvelle réglementation. Je demande donc au conseil d'approuver ce nouveau règlement. »

Monsieur LEFEVERE

« J'apporte un complément d'information parce que c'est un dossier qu'on travaille ensemble avec Alain. Nous avons fait un inventaire exhaustif de toutes les enseignes et pré-enseignes qui sont illégales sur la commune de Millau, c'est nécessaire dans le cadre de la révision du RLP. Comme vous l'avez bien compris, l'objectif est de mettre à jour le RLP pour pouvoir l'inclure au futur PLUi. Parce que la Communauté de Communes a déjà fait ce travail-là au niveau intercommunal. Sur la Commune de Millau, ce sont aujourd'hui 227 enseignes et pré-enseignes qui sont illégales. Il va y avoir une démarche auprès des annonceurs et des propriétaires pour se mettre à jour. »

Monsieur ALIBERT

« Comme chaque fois que je prends la parole, Monsieur LEFEVERE me répond, je vais lui rendre l'appareil. C'est un dossier que j'ai suivi pendant que j'en avais la charge. Bien sûr, c'était dans nos objectifs de rénover ce règlement. Les 227 dispositifs illégaux, vous voulez en faire quoi ? Est-ce qu'on va les effacer du paysage ou est-ce qu'on va les régulariser ? »

Monsieur LEFEVERE

« Il convient aux propriétaires et annonceurs de régulariser, ce n'est pas à la collectivité de régulariser. On ne peut pas intervenir sur le domaine privé. L'objectif est de prendre contact individuellement avec chaque annonceur et chaque propriétaire en lui demandant de se conformer à la loi et au règlement. En sachant que dans les 227, il y en a une cinquantaine qui aujourd'hui ne sont pas dans le cadre du RLP ni de la loi mais qui seront dans le cadre de la loi de 2010 et donc dans le futur RLP, ceux-là ne seront pas concernés. »

Monsieur FABRE

« Je lis la liste des personnes publiques conviées à l'élaboration du projet. Est-ce que l'office du commerce et de l'artisanat figurera dans cette liste prochainement ? »

Monsieur LEFEVERE

« Il y figurera dès qu'il sera créé. Il ne nous a pas échappé que l'assemblée générale de création était le 9 décembre. On parle d'enseignes et de pré-enseignes publicitaires donc naturellement l'office du commerce aura toute sa place. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je mets la délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée, merci. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 16 :

16. "Vente d'un bâtiment à l'Association Culturelle et Culturelle des Musulmans"

« Par acte notarié en date du 18 juin 2009, la Commune de Millau a cédé à l'Association Culturelle des Musulmans de Millau, une partie du bâtiment, propriété de la Ville, rue de la menuiserie à Millau, en vue d'aménager les lieux afin de les rendre utilisables pour l'accomplissement des objectifs définis dans ses statuts. Ces aménagements ont fait l'objet d'un permis de construire et les travaux sont à ce jour réalisés. Aujourd'hui, cette association nous a fait part d'agrandir cet espace en vue de le rendre plus conforme à leurs besoins. La présente délibération a donc pour objet de leur céder une emprise de 96 m². Il s'agit d'un local assez long, plus en longueur qu'en largeur avec une fenêtre au fond et une porte de garage d'accès, tout est à refaire à l'intérieur. Cette parcelle est cadastrée en section AH n°704. Elle se trouve pour vous la situer, cette salle qu'on parle, la Mosquée et la salle Combes. Il est enfin proposé, dans la même délibération, de consentir à l'association une servitude de passage pour accéder à leurs locaux. Ils l'ont déjà pour la première porte mais de la prolonger un peu. Nous vous demandons de voter pour leur céder cette partie de salle aux prix de 27 270€ ». »

Monsieur RAMONDENC

« Monsieur NAYRAC, une petite question, est-ce qu'il s'agit là d'une promesse de campagne ? »

Monsieur NAYRAC

« Pas du tout, pas pour moi. »

Monsieur RAMONDENC

« C'était de l'humour. »

Monsieur le Maire

« Monsieur RAMONDENC, par extension l'action d'une équipe municipale est forcément l'application de promesses de campagne. »

Monsieur RAMONDENC

« Est-ce que vous savez qu'elle va être l'utilisation de cet espace ? »

Monsieur NAYRAC

« A priori, il manque de surface, cela serait pour la partie femme. »

Monsieur RAMONDENC

« Est-ce que vous avez prévu, parce qu'il me semble que cette partie servait aux agents municipaux de zone de stockage de matériel, quelque chose pour eux ? »

Monsieur NAYRAC

« C'est déjà fait, parce que si vous avez la curiosité d'y aller actuellement, elle est réservée à la parade que vous aurez pour Noël. Cette salle est pratiquement libre de tout. Il y avait des lits en cas d'alerte. Il y avait des tables. Cela a été remis dans une autre salle. Actuellement elle est vide. »

Monsieur RAMONDENC

« Ce n'est pas la question. Où vont être stockés les différents éléments qui étaient stockés là ? »

Monsieur NAYRAC

« Elle était pleine au 1/3 et je vous dis que tout a été emmené autre part dans une autre salle. »

Monsieur RAMONDENC

« Oui mais où ? »

Monsieur NAYRAC

« Au service technique. »

Monsieur RAMONDENC

« D'accord, merci Monsieur NAYRAC. Est-ce que c'est une décision de la municipalité de vendre les biens publics de la Commune ? »

Monsieur le Maire

« Précisez le sens de votre question ? »

Monsieur RAMONDENC

« La salle Combes est gérée par la Commune, non ? Il me semble. »

Monsieur le Maire

« Je ne vois pas la finalité de la question. »

Monsieur RAMONDENC

« Si c'est que vous ne voulez pas la comprendre, Monsieur SAINT-PIERRE. Est-ce que vous avez décidé de vendre les biens publics de la Commune ? Je pense que c'est clair. »

Monsieur le Maire

« Nous ne vendons pas les bijoux de la couronne, Monsieur RAMONDENC. On aura certainement l'occasion d'y revenir parce que c'est un vrai sujet c'est pour ça que je voulais avoir un peu plus de précision. Vous connaissez ou vous connaîtrez prochainement les recettes de la Ville. Je ne vous rappellerai pas que nous avons des baisses de dotations de l'Etat qui sont à des niveaux historiques. A un moment, il faudra bien arriver à avoir des recettes qui peuvent être de plusieurs ordres dont celui de pouvoir vendre un certain nombre d'éléments qui n'ont pas une utilité primordiale ou ont dans le courant de l'histoire et des projets changés d'affectation qui peuvent être rebasculés dans le domaine privé sans pour autant que cela pénalise l'œuvre et l'action de nos propres services municipaux. Le débat est à avoir et est intéressant c'est aussi pour la collectivité un moyen de trouver des recettes. »

Monsieur RAMONDENC

« Je vous remercie. »

Monsieur ALIBERT

« Une remarque et une question. Ledit local par contrat de bail, un bail de 12 ans a été attribué à la Maison et aux associations de Chasse et de Pêche. Il y a un bail. Etant responsable d'une des dites associations, je connais le bail. Deuxième point, la parade se prépare actuellement dans la Maison de la Pêche et de la Chasse, pas dans le local. On nous a demandé gentiment si on pouvait occuper la salle principale de la Maison de la Pêche et de la Chasse pour stocker les costumes pour préparer la parade. J'y étais encore hier soir. Je finis ma question Monsieur NAYRAC. Ensuite, ce qui m'inquiète le plus c'est le déménagement du matériel. Dans le document local de sécurité, la salle de la Menuiserie et non pas la salle Combes, est prévu en cas d'hébergement d'urgence que ce soit les naufragés de la route, les inondations, à part que le document ait changé donc elle a besoin de lits. Elle peut être ouverte en urgence. Elle a été prévue pour ça. Si vous mettez le matériel à l'autre bout de la ville cela ne va être simple. »

Monsieur le Maire

« Qu'on soit bien d'accord, cela ne concerne pas la salle de la Menuiserie en tant que tel, c'est le stockage qu'il y avait à côté. En ce qui concerne, le plan de sauvegarde communal, c'est ce à quoi vous faisiez allusion, le PSC, nous sommes en train avec les services de le finaliser et de le revoir, de le préciser. »

Monsieur DURAND

« J'ai eu la réponse pas Monsieur NAYRAC. Je voulais savoir la destination de cette salle. Monsieur RAMONDENC a posé la question et Monsieur NAYRAC a répondu, merci. »

Monsieur le Maire

« Madame PLATET voulait répondre sur le lieu utilisé pour les préparations de Noël. »

Madame PLATET

« C'est une petite précision, effectivement cette salle avait été prêtée pour déposer des costumes qui se sont avérés en nombre très important et plus important que prévu. Elle était scindée en deux par un rideau. Il était aussi convenu qu'à un moment donné les templeiers venaient déposer du matériel. Les services ont gentiment prévenu en l'occurrence les organisateurs de la parade qu'il y avait des costumes de belle qualité. Effectivement, elles ont demandé et sollicité la Maison de la pêche et de la chasse, ce que vous évoquiez, et ont eu un accueil très sympathique qui les a dépanné puisque dans une même journée, elles ont du redéménager ce qui avait été amené la veille, donc un gros travail et un grand merci à eux pour nous avoir aidé. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je mets la délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée, merci. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 17 :

17. "Rue des Aumières : acquisition de terrain en vue de l'élargissement de voie"

« La Commune a pour projet de procéder à un élargissement de la route des Aumières et donc d'aménager cette route, chose qui avait été promis dans le mandat précédent. Nous continuons à faire ce qui avait été promis. Pour ce faire, des acquisitions foncières sont nécessaires, et celles-ci interviennent au fur et à mesure des opportunités. On vient d'avoir une opportunité, c'est celle de Monsieur Gavalda qui nous a permis de faire un alignement de nous vend une parcelle de son terrain soit 136 m² qui permettra d'élargir cette rue. Cette acquisition se fera au prix de 6 800€ (estimation de France Domaines). »

Madame BARAILLE

« Monsieur NAYRAC, dans la première partie de votre document, vous faites allusion à la section cadastrale AW 668. Cette parcelle, en fait, elle n'est pas dans la rue dont vous parlez. Elle se situe, au 729, rue du Printemps. A la page suivante, dans la délibération, vous parlez de la parcelle, la même dont vous faites acquisition et là vous l'appelez AW 669. L'AW 669, elle est 380 rue Jules Libourel. En réalité, je pense que vous faites allusion à la parcelle AW 205. Je pense qu'il y a une erreur sur le numéro des parcelles. Je pense que là c'est de l'amateurisme. »

Monsieur NAYRAC

« Merci. »

Monsieur le Maire

« Ceci était bien amené. »

Monsieur NAYRAC

« Je me permettrais de répondre par un proverbe québécois qui dit que « *les amateurs ont créé l'Arche de Noé et les professionnels le Titanic* ». »

Monsieur RAMONDENC

« On a juste retrouvé le Titanic, Monsieur NAYRAC. »

Monsieur le Maire

« Dans quel état ? Nous vérifierons la parcelle exacte, je vous le promets, c'est très important. On va éviter de vendre la parcelle du voisin, ça peut toujours servir. Est-ce que cette erreur est de nature à vous perturber dans le vote ? Je mets la délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Délibération adoptée avec vérification du bon numéro de parcelle, merci. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 18 :

18. "Bassin versant ruisseaux de Ladoux – acquisitions foncières - régularisation"

« Madame BARAILLE, si vous voulez me retenir sur les numéros de lot et de secteur on n'a pas fini. Là, ce qu'on va faire c'est une régularisation de la zone de Ladoux, ce sont des parcelles où on a installé des ralentisseurs pour éviter les catastrophes. Il y a eu d'acheter ou d'échanger des parcelles. En 2008, la Commune de Millau a décidé de mettre en place des ralentisseurs. La réalisation de ce projet nécessitait une maîtrise foncière très importante, et la commune a donc engagé des négociations avec la SAFALT et Monsieur Lacombe Jean-François, propriétaire de parcelles dans ce secteur. Plusieurs délibérations ont, par la suite, été approuvées. On fait là une régularisation de toutes ces délibérations. Toutefois, considérant la complexité et la longueur de la procédure, il s'avère indispensable, pour une grande clarté, d'approuver une nouvelle délibération globale, entérinant les différents échanges ainsi que leurs modalités, à savoir : 3 intervenants : la commune de Millau, la SAFALT et Monsieur Lacombe. La cession de la SAFALT à la Commune de plusieurs parcelles d'une superficie de 59 810 m² pour un montant à 7 131€. La cession de Monsieur Lacombe à la commune d'une parcelle pour un montant, non pas de zéro euro mais de 1€. En échange de cette cession par la Commune à Monsieur Lacombe d'une parcelle, pour un montant lui aussi de 1€. Reste donc une soule à verser par la Commune à la SAFALT de 7131 €. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y d'autres questions ? Je mets la délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée, merci. »

Adopté à l'unanimité

Madame HELLI rapporte la délibération n° 19 :

19. "Personnel communal : prise en charge des frais de changement de résidence administrative dite indemnité de changement de résidence (IRC)"

« Elle concerne les fonctionnaires, titulaires et stagiaires ainsi que les agents non titulaires de droit public qui peuvent d'une prise en charge de leurs frais de déménagement. Cette prise en charge comprend les frais de transport des personnes ainsi que les frais de transport du mobilier et bagages. Cette indemnisation comporte la prise en charge du transport des personnes, dans les conditions prévues par le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 ainsi que l'attribution d'une indemnité forfaitaire, qui correspond pour l'agent qui quitte un logement meublé ou qui s'en voit attribuer un dans sa nouvelle résidence, au remboursement des frais de transport de bagages et pour l'agent qui ne dispose pas d'un logement meublé par l'administration, au remboursement de tous les frais autres que les frais de transport des personnes, c'est-à-dire les frais de transport du mobilier. Pour bénéficier de la prise en charge de l'indemnité, l'agent doit présenter sa demande dans le délai de 12 mois à compter de son changement de résidence administrative. Bien sûr, le versement de l'indemnité de changement de résidence ne sera possible que sur production des pièces justificatives nécessaires au comptable et indiquées dans le décret n°2001-654. Une décision du maire et un état des frais de changement de résidence sont donc obligatoire. Aussi ce soir, on vous demande d'approuver les dispositions de versement de l'indemnité des frais liés à un changement de résidence administrative du personnel communal correspondant aux critères ci-dessus énoncés, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à mettre en œuvre l'indemnité de changement de résidence et à procéder à son versement par arrêté, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document découlant de ce dossier. »

Monsieur DURAND

« Je trouve que la commission des ressources humaines ne s'est pas réunie depuis très, très longtemps. Je ne sais pas si statutairement, il doit y avoir une commission avant chaque conseil. Je ne sais pas. Je pose la question. »

Madame HELLI

« Il doit y en avoir une, prochainement qui est programmée mi-décembre, si je ne me trompe pas. »

Monsieur DURAND

« Donc elles arrivent après les conseils, les commissions. Nous n'avons pas eu commission finances avant le conseil. Nous n'avons pas eu de commission des ressources humaines avant le conseil. Je sais qu'il y a commission finances la semaine prochaine mais je trouve la périodicité est un peu particulière. »

Monsieur le Maire

« C'est l'application des textes, il n'y a rien à débattre sur ce projet précis. Prochaine commission, mi-décembre. »

Monsieur DURAND

« On est bien d'accord, cela ne remet pas en cause, c'était juste une observation, merci. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je mets la délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée, merci. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur FAYET rapporte la délibération n° 20 :

20. "Groupement de commandes : convention constitutive pour le passage d'un marché de « Fourniture de produits et matériels d'entretien » entre la Ville de Millau et le Centre Communal d'Action Sociale »

« Il s'agit d'une délibération relative à l'établissement d'une convention pour la passation d'un marché de fourniture de produits et matériels d'entretien passée entre la ville de Millau d'une part et le Centre Communal d'Action Sociale d'autre part. Afin d'optimiser la procédure de consultation et le coût des prestations, mais aussi de faciliter l'exécution des marchés, il est décidé de créer un groupement de commandes, dont la ville de Millau exercera le pouvoir de coordonnateur, et ce afin de bénéficier avec le même prestataire, d'un marché à bons de commande. Pour la circonstance, une commission d'appel d'offres sera créée et composée d'un membre titulaire et d'un membre suppléant issus des collectivités concernées. Cette délibération se veut être un acte fondateur au processus de mutualisation engagée avec le Centre Communal d'Action Sociale. D'autres pourraient suivre avec la Communauté de Communes Millau Grands Causses. Pour sa mise en œuvre, il vous est proposé d'approuver les termes de la convention et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et enfin de procéder à l'élection des membres du groupement de commande pour la ville de Millau, les candidatures de Richard FAYET en tant que titulaire et Alain NAYRAC en qualité de suppléant sont proposées au Conseil. »

Monsieur le Maire

« Avant de la mettre aux voix, de façon induite par rapport au contenu de la délibération, sur des éléments que Monsieur FAYET vient de dire, c'est aussi un acte fondateur de la mutualisation entre le CCAS et la Commune, cela fait aussi partie de nos orientations, de nos projets de mutualisation des services dans le courant du mandat. Est-ce qu'il y a d'autres candidats pour la représentation CAO ? Je pense que le vote doit se faire à bulletin secret. Je rappelle les deux candidats : Richard FAYET titulaire et Alain NAYRAC suppléant.»

Résultat du vote à bulletin secret :

Vote à bulletin secret :

34 suffrages exprimés

28 bulletins POUR Richard FAYET

30 bulletins POUR Alain NAYRAC

Le reste des points mis au vote ont été **adoptés à l'unanimité**.

Monsieur SOLIER rapporte la délibération n° 21:

21. "Animation de Noël 2014 : exonération de la redevance d'emplacement"

« J'ai le plaisir de finir ce Conseil municipal sur une bonne note, plus gaie. On va se transporter de quelques semaines à Noël. Cette délibération a pour but, comme détaillé en objet, non seulement de permettre l'exonération de redevances d'emplacement, pour quelques partenaires et prestataires, intervenants pendant la période des fêtes de fin d'année dans le cadre des Animations de Noël, mais aussi de verser une participation financière au CONG, qui prend en charge l'organisation d'un événement sportif et culturel sur deux jours. Ces animations mises en place, en lien direct avec la collectivité, contribuent largement et ce depuis plusieurs années aux Fêtes de Noël et font partie intégrantes du programme élaboré par la Ville avec ses nombreux partenaires. Elles participent pleinement à l'attractivité du Centre Ville durant cette période et viennent compléter les autres manifestations organisées par la ville. La participation financière versée au CONG, dans le cadre des « Winter Natural Games », à hauteur de 500 euros (comme les années précédentes), permet de valoriser cet événement, qui s'adresse à un public différent, et qui revêt un caractère sportif, (démonstration slackline) mais aussi culturel avec deux concerts proposés. Considérant qu'en raison de l'intérêt et du caractère que représente cette opération d'animation, la ville de Millau participera à hauteur de 500 € TTC en prenant en charge la facture produite. Considérant que ces animations viendront bien évidemment compléter le programme prévu, à savoir : séances de maquillage, animations musicales déambulatoires, promenades en poneys, arrivée traditionnelle du Père Noël, chalet sur le Mandarous pour des photos avec le Père Noël. Ainsi, on vous demande d'accepter cette délibération, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déroger à la délibération du 21 novembre 2013 en exonérant les sociétés de Monsieur OUE Alain domicilié à Canet en Roussillon, l'association « CONG » domiciliée 3, rue Pasteur à Millau, la Jeune Chambre Economique, les comités de jumelages ainsi que des associations, de prendre en charge une partie de la prestation du CONG pour un montant de 500€ sur présentation de facture et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier. »

Monsieur le Maire

« Je proposerai à Mesdames ORCEL et PLATET de donner quelques éléments complémentaires sur ces animations de Noël sans totalement dévoiler le programme qui sera fait dans quelques jours. »

Madame ORCEL

« On va garder la primeur du programme pour début décembre. Juste l'occasion de dire qu'on est mobilisé sur l'organisation de ces fêtes de fin d'année depuis plusieurs mois bien évidemment avec l'aide des services municipaux qui sont très mobilisés ; de mes collègues élus qui sont ici et que je remercie également et puis toutes les associations et partenaires qui se mobilisent depuis plusieurs mois. On ne va pas dévoiler, juste dire que notre souhait était de donner un petit peu plus de magie à ces fêtes de Noël et de contribuer à l'attractivité du centre ville à cette période et à son dynamisme. Je pense qu'effectivement, on en a parlé tout à l'heure, les commerces de centre ville en ont bien besoin, c'est une période qui est propice à la venue des familles en centre ville. On travaille sur ce projet depuis plusieurs mois. On ne va pas dévoiler le programme, juste dire deux infos. Cette année, le Père Noël ne fera pas que passer le 24 décembre. Il va rester plusieurs jours à Millau. Les enfants pourront le rencontrer. Il a choisi Millau pour prendre quelques jours de repos avant son long périple autour du monde le 24 décembre au soir. Dire aussi mais cela a un petit peu fuité déjà dans la presse qu'une grande parade féérique se prépare et pour la première fois sera proposée les 20 et 21 décembre. Je vais passer la parole à Elodie qui est à l'initiative de ce projet et qui le porte à bout de bras elle aussi depuis plusieurs mois. C'est une étape, on réfléchit déjà à Noël 2015 puisque c'est un travail de longue haleine. Et on espère que ces fêtes de fin d'année seront appréciées par le plus grand nombre. »

Madame PLATET

« Quelques mots rapidement sur la parade. Si ce n'est de vous dire de réserver dans vos agendas et ceux de vos enfants, les 20 et 21 décembre à partir de 18h00. C'est effectivement un projet sur lequel je travaille depuis quelques temps. C'est parti d'une initiative, je connaissais les talents de la chorégraphe Sylva RICARD et puis des costumes magnifiques qui étaient dans des caisses et qui ne demandaient qu'à sortir. Je me suis rapprochée d'elle et effectivement elle a accepté bénévolement de chorégrapheur, de mettre en scène cette parade. Au départ c'était avec quelques danseurs, danseuses. On a proposé à toutes les écoles de danse de Millau de proposer à leurs élèves. On a voulu associer le chant. Petit à petit, sans dévoiler les grands secrets, on est à plus de 280 personnes aujourd'hui, cela devient quelques choses de très important et de très fédérateur. Je ne vais pas dévoiler le contenu et qui sont ces gens-là. Ce n'est pas un appel à l'associatif, on va dire d'une façon précise et programmée, il y a eu beaucoup d'adhésion spontanée, des particuliers bien entendu. Tous ces gens travaillent aussi d'arrache pieds sur des répétitions assez insolites puisque cela se passe aussi en plein air. Un grand, grand merci à eux, un grand merci justement à tous ces bénévoles, ce n'est pas encore fait, il y a encore du pain sur la planche, à tous les participants et à tous les gens qui nous aident aussi, à de nombreuses associations qui sont représentées, la Chorale Chant libre qui travaille énormément, le country club, l'hirondelle, différentes associations, je ne veux quand même pas trop en dire. Réservez

vos dates, cela va être féérique, de la danse, du chant, de la lumière, des personnages de contes, tout en tas de choses. Je n'en ai pas trop dit, pas mal de choses.»

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je mets la délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? la délibération est adoptée, merci.

Je souhaiterais que nous fassions un retour sur la délibération 20 par acquis de conscience juridique, nous avons procédé à l'élection des deux représentants sur ce groupement. Je vous propose de voter l'ensemble de la délibération avec les autres attendus, de façon à ce que ce soit totalement correct sur le plan juridique. Je vous rappelle que la délibération 20 concernait les groupements de commandes. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? La délibération 20 est adoptée à l'unanimité. L'ordre du jour est terminé. Il y a deux questions diverses, Madame GAZEL. »

QUESTIONS DIVERSES

1. Circulation illégale des camions PL en ville : combien de contrôles depuis le dernier conseil municipal ?
2. Parking camions PL : où projetez-vous son implantation ?

(Le Groupe d'opposition de gauche)

Monsieur ALIBERT

« Je vais poser la première partie de la première question concernant les poids lourds. J'étais présent à l'assemblée générale de l'association des riverains du Tarn et de la Dourbie et Monsieur le Maire, vous avez dit d'un ton assez véhément que le parking poids lourds ne se ferait pas sur ce qu'on appelle la friche Cotrival, boulevard Gabriac. Vous l'avez dit d'un ton tellement péremptoire que je me suis dit qu'est-ce qu'on a fait comme « connerie ». Où est le sujet politique là-dessus ? De la manière qu'il le dit, on doit avoir gravement fauté en prévoyant le parking là-bas. Pour faire un petit historique, quand il s'est agi de monter le dossier du parc des sports, les associations nous ont dit qu'elles avaient besoin de tout le parking. Il serait bien que les poids lourds partent de là. On s'est mis à rechercher un terrain. Deux étaient possibles, un à la maladrerie au bout des terrains sur un délaissé et ce terrain là-bas. Ce terrain qui donne sur la friche cotrival, nous avait paru intéressant parce que le sol est pollué. Les premiers diagnostics faisaient état qu'il fallait enlever 2 mètres de terre et les mettre en décharge de classe A. Je ne me rappelle plus le coût, cela avait été chiffré c'était assez gros. En plus quand vous mettez des déchets en décharge classée, vous en êtes responsable et vous devez en assurer le coût pendant 20 ans. Cela nous avait paru opportun, vu l'état des sols pollués comme on ne pouvait rien faire d'autres ou étendre une plaine de loisir, faire des jardins cela se révélait impossible, être une bonne solution de les mettre là. Je voudrais savoir et d'une, pourquoi vous ne voulez pas les mettre là ? Et la deuxième partie de la première partie de la question, où est-ce que vous allez les mettre ? »

Monsieur le Maire

« Avant de laisser la parole à Claude CONDOMINES, d'abord ce n'était pas avec véhémence mais avec conviction, ce n'est pas pareil. Je rappelle juste pour la forme. Je n'ai pas relu, et je l'avoue, en détail le règlement intérieur mais il me semble que les questions diverses doivent être rédigées c'est-à-dire pas simplement des points à évoquer, parking camion poids lourds, avec ça on a du mal à préparer les éléments de réponse. Ceci dit Monsieur CONDOMINES est en mesure de vous répondre. »

Monsieur CONDOMINES

« Le parking poids lourds on ne l'a pas prévu là où vous le souhaitez pour des raisons d'accessibilité de part le rond point de l'industrie assez délicat pour que les poids lourds au niveau du rond point puisse accéder librement à ce parking. On le supprime de l'entrée du parc des sports comme vous l'avait dit, c'est un problème esthétique. On va le prévoir dans le futur projet urbain entre le giratoire de Cureplat et celui du Larzac, en parallèle de la futur RD809. Vous verrez plus tard les projets, c'est un excellent endroit. »

Monsieur ALIBERT

« Vous m'autorisez à reformuler Monsieur le Maire ? »

Monsieur le Maire

« Je ne sais pas Monsieur ALIBERT, ce n'est pas conforme au règlement intérieur. C'est une faveur que je vous fais.»

Monsieur ALIBERT

« La question que je voudrais poser c'est que va devenir ce terrain qui est fortement pollué ? »

Monsieur le Maire

« Nous n'en sommes pas encore là. Ne faites pas passer la charrue avant les bœufs ou avant les camions, les tracteurs. Aujourd'hui, ce qu'on a présenté et ce que j'ai évoqué devant l'association des riverains du Tarn et de la Dourbie, ce sont aujourd'hui ce qui font nos grands principes d'aménagement des quais. On aura encore bien d'autres réunions de travail, bien d'autres moments de concertation et bien d'autres moments de consultation pour arriver à monter les projets et c'est l'objectif. Aujourd'hui, nous ne vous dirons pas avec une précision extrême sur ce que nous allons faire sur ce périmètre là. Ce périmètre est un périmètre important qui a, vous l'avez dit de très fortes contraintes. Je suis parfaitement d'accord avec vous sur les contraintes liées au terrain et à la pollution du terrain. Il doit s'inscrire à notre sens dans quelque chose qui soit, on va dire vert, ludique et environnemental. Je souhaite vraiment qu'il y ait une vraie concertation avec Creissels parce qu'on est en vis-à-vis les uns des autres. Je crois qu'il est temps qu'on arrive à monter des projets communs d'aménagements de l'espace sur les deux côtés. On est en vis-à-vis. J'ai rencontré le Maire de Creissels à ce sujet avant-hier, c'est en réflexion mais on ne vous dira pas très précisément sur cette partie de la parcelle ce qu'on fera. On s'est engagé à consulter. On s'est engagé à prendre les avis. On s'est engagé à solliciter des porteurs de projets, c'est ce que nous ferons pour l'aménagement de cette partie des quais. Il y avait une deuxième question diverse. »

Monsieur FABRE

« Lors du dernier conseil, nous avons eu la visite d'une association qui protestait contre les passages des camions sur la Ville, à juste titre. Un arrêté municipal avait été pris il y a quelques temps et cet arrêté municipal visiblement n'était pas respecté par ces mêmes camions. Ma question est très simple. Je vais la formuler simplement. Est-ce qu'il y a eu des contrôles depuis le dernier conseil municipal concernant le passage illégal de ces camions ? Combien y a-t-il eu de contrôles ? »

Monsieur ASSIER

« Nous avons tenu comme nous l'avions annoncé à l'association Millau Viaduc Utile mais également pour la tranquillité et la sécurité de tous les millavois dont les habitations sont tout le long de l'itinéraire du RD809, de continuer à effectuer des contrôles. Les services de police soit police municipale soit en service coordonné avec la police nationale, ont effectué un service toutes les semaines. Il y en a eu deux boulevard Etienne DELMAS et cinq effectués dans les hauts du Crès. Il a été relevé une seule infraction et lors de ces contrôles entre 3 et 8 poids lourds ont été contrôlés. Il est vrai que les gens, on a l'impression que les chauffeurs de poids lourds respectent quand même l'arrêté parce que sur tous les véhicules contrôlés, on ne relève pas beaucoup d'infractions. »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup, merci pour ce conseil et bonne soirée. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Fait à Millau, le 03 décembre 2014

Le Secrétaire de Séance

Nicolas LEFEVERE

Le Maire de Millau,

Christophe SAINT PIERRE